

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## La Grande Masterclass™

### **1. Organisateur**

La Grande Masterclass est organisée par :

LGM PRODUCTION La Grande Masterclass™ Association Loi 1901

Siège social : 5 Rue Charles Foucauld 06100 NICE

Adresse Postale : 724 Route de Cagnes – 06480 LA COLLE SUR LOUP

Téléphone : +33 0685261210

Adresse email : [info@lgmjazz.com](mailto:info@lgmjazz.com)

N° de gestion : W062015330

représentée par son responsable légal.

Toute correspondance relative à l'événement peut être adressée aux coordonnées communiquées sur les supports officiels.

### **2. Objet**

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités d'inscription et de participation à l'événement dénommé « La Grande Masterclass ».

Cet événement comprend notamment des sessions pédagogiques sous forme de masterclass instrumentales, des interventions d'artistes internationaux, ainsi que des concerts, jam sessions et événements associés.

Le programme, les contenus pédagogiques, les horaires, les lieux et les intervenants sont communiqués à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment en fonction des contraintes d'organisation.

### **3. Inscription**

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive. Elle est considérée comme valide à réception d'un dossier complet accompagné du règlement selon les modalités prévues.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à motiver sa décision.

### **4. Tarifs**

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de l'inscription, tels qu'indiqués sur les supports officiels ou le formulaire d'inscription.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, étant entendu que seul le tarif valide lors de l'inscription fera foi.

### **5. Paiement de la Participation**

Toute inscription implique une obligation ferme et définitive de paiement.

Lorsque le participant opte pour un paiement en plusieurs échéances, notamment par virement bancaire, il s'engage irrévocablement à régler l'intégralité des sommes dues selon l'échéancier défini lors de l'inscription.

Tout retard ou défaut de paiement d'une échéance entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes restantes dues.

L'organisateur se réserve le droit de suspendre ou de refuser l'accès à l'événement à tout participant n'ayant pas réglé l'intégralité des sommes dues avant le début de la Grande Masterclass, sans que cela ne puisse donner lieu à remboursement des sommes déjà versées.

## **6. Annulation – Participant**

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit.

En cas d'annulation avant la date limite de 30 jours avant la date de la Grande Masterclass, un remboursement partiel pourra être envisagé, déduction faite de frais administratifs.

Toute annulation intervenant après cette date limite ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

**Toutefois, à titre commercial, l'organisateur pourra accorder un avoir valable exclusivement pour une prochaine édition de la Grande Masterclass. Cet avoir est strictement personnel, non cessible, utilisable une seule fois et valable uniquement pour une participation à une autre Masterclass organisée par LGM Production, sous réserve de disponibilité.**

En cas de différence de tarif entre les éditions, le participant devra régler la différence si le tarif est supérieur, sans qu'aucun remboursement ne soit effectué si le tarif est inférieur.

Aucun avoir ne sera accordé en cas de non-présentation sans annulation préalable.

## **7. Modification ou annulation par l'organisateur**

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le programme, les horaires, les lieux ou les intervenants.

La participation d'un artiste déterminé ne constitue en aucun cas un engagement contractuel. En cas d'indisponibilité, celui-ci pourra être remplacé sans que cela n'ouvre droit à remboursement ou indemnisation.

Dans l'hypothèse d'une annulation totale de l'événement par l'organisateur, les sommes versées seront remboursées, à l'exclusion de toute autre indemnité.

## **8. Force majeure**

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de modification, de report ou d'annulation de l'événement résultant d'un cas de force majeure, tel que notamment une pandémie, une décision administrative, une catastrophe naturelle, une grève ou tout événement indépendant de sa volonté.

Dans une telle situation, aucun remboursement ne pourra être exigé, un avoir pouvant être proposé en remplacement.

## **9. Responsabilité**

La participation à la Grande Masterclass s'effectue sous l'entière responsabilité du participant.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable des dommages corporels ou matériels, ni des pertes, vols ou dégradations d'effets personnels pouvant survenir pendant l'événement ou à son occasion.

Il est expressément précisé que les activités se déroulant dans des lieux tiers, notamment les établissements hôteliers, salles de concert ou prestations de transport, relèvent de la responsabilité propre de ces structures, dans le cadre de leurs obligations légales et de leurs assurances respectives.

L'organisateur agit uniquement en qualité d'intermédiaire et ne saurait être tenu responsable des incidents ou défaillances imputables à ces prestataires.

Le participant reconnaît être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle et demeure responsable de tout dommage qu'il pourrait causer.

## **10. Droit à l'image**

Le participant autorise expressément l'organisateur à capter et exploiter son image, sa voix et ses prestations, sur tout support et pour toute utilisation à des fins de communication, de promotion ou d'archivage. Cette autorisation est accordée à titre gratuit, pour le monde entier et sans limitation de durée.

## **11. Discipline**

Le participant s'engage à adopter un comportement respectueux envers les intervenants, les autres participants et l'ensemble de l'organisation.

Tout comportement jugé inapproprié, dangereux ou perturbateur pourra entraîner une exclusion immédiate de l'événement, sans remboursement ni avoir.

## **12. Organisation pédagogique**

L'organisateur se réserve le droit d'adapter l'organisation pédagogique en fonction des contraintes et du profil des participants, notamment en ce qui concerne la répartition des groupes, les contenus et les modalités d'enseignement.

## **13. Données personnelles**

Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement dans le cadre de l'organisation de l'événement et ne font l'objet d'aucune cession à des tiers.

## **14. Droit applicable**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève de la compétence des juridictions compétentes en droit français.

# TERMS AND CONDITIONS OF SALE

## La Grande Masterclass™

### **1. Organizer**

La Grande Masterclass is organized by :

LGM PRODUCTION La Grande Masterclass™ Association Loi 1901

Siège social : 5 Rue Charles Foucauld 06100 NICE

Postal : 724 Route de Cagnes – 06480 LA COLLE SUR LOUP

Telephone : +33 0685261210

Email : [info@lgmjazz.com](mailto:info@lgmjazz.com)

N° de gestion : W062015330

with its registered office to be completed, represented by its legal representative.

### **2. Purpose**

These Terms and Conditions define the terms of registration and participation in “La Grande Masterclass”, which includes educational masterclasses, sessions with internationally renowned artists, concerts, jam sessions and related activities.

All program elements are provided for information purposes only and may be modified at any time.

### **3. Registration**

All registrations are personal, firm and final, and are validated upon receipt of a complete registration file and the corresponding payment.

The Organizer reserves the right to refuse any registration without justification.

### **4. Pricing**

Prices are those applicable at the time of registration.

Only the price confirmed at registration shall be binding.

### **5. Payment**

Registration implies a firm and irrevocable obligation to pay.

In the event of payment by bank transfer in several installments, the participant irrevocably commits to paying the full amount according to the agreed schedule.

Any delay or default in payment shall automatically result in the immediate due payment of the entire outstanding balance, without prior notice.

The Organizer reserves the right to deny access to the event to any participant who has not paid in full before the start of the Masterclass, without refund of any amounts already paid.

## **6. Cancellation – Participant**

All cancellations must be made in writing.

In the event of cancellation at least 30 days prior to the start date of La Grande Masterclass, a partial refund may be granted, less administrative fees.

Any cancellation made after this deadline shall not be eligible for any refund.

**But as a commercial gesture, the Organizer may grant a credit valid exclusively for a future edition of La Grande Masterclass.**

**This credit is strictly personal, non-transferable, may be used only once, and is valid solely for participation in another Masterclass organized by LGM Production, subject to availability.**

**If the new edition price is higher, the participant must pay the difference.**

**No refund will be given if the new price is lower.**

No credit will be granted in case of no-show without prior cancellation.

## **7. Cancellation by Organizer**

The Organizer may modify the program, schedule, venues or artists at any time.

The participation of any specific artist is not contractually guaranteed and may be replaced without compensation. In case of total cancellation, amounts paid will be refunded without further compensation.

## **8. Force majeure**

The Organizer shall not be liable for any modification or cancellation due to force majeure.

No refund shall be required; a credit may be offered instead.

## **9. Liability**

Participation is at the participant's own risk.

The Organizer shall not be liable for personal injury, damage, loss or theft.

Activities held in third-party venues (hotels, concert halls, transport services) are under the sole responsibility of those entities. The Organizer acts only as an intermediary.

Participants confirm they hold personal liability insurance.

## **10. Image Rights**

Participants grant the Organizer the right to use their image, voice and performance worldwide, free of charge and without time limitation.

## **11. Conduct**

Any inappropriate or disruptive behavior may result in immediate exclusion without refund or credit.

## **12. Educational Organization**

The Organizer reserves the right to adapt teaching formats and group organization.

## **13. Personal Data**

Data is used solely for event organization purposes.

## **14. Governing Law**

These Terms are governed by French law.

Any dispute shall be subject to the jurisdiction of the Organizer's registered office.